



FORMULAIRE D'INSCRIPTION SCENE OUVERTE – FETE DE LA MUSIQUE à Beausoleil le 21 juin 2018

NOM DU GROUPE :

STYLE MUSICAL :

NOM & PRENOM DE SON REPRESENTANT :

ADRESSE DU REPRESENTANT :

TELEPHONE :

Courriel :

STATUT : Etudiant Salarié Autres (précisez)

NOMBRE DE MUSICIENS :

NOMBRE DE CHANTEURS :

NOMS	PRENOMS	TELEPHONE

Je soussigné(e),

Demeurant :

Déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à accepter toutes les conditions

Fait à

Signature
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Pour les mineurs, joindre impérativement au dossier l'autorisation des parents ou représentants légaux (sur papier libre).

REGLEMENT SCENE OUVERTE A BEAUSOLEIL POUR LA FETE DE LA MUSIQUE 2018

La scène ouverte est réservée dans le cadre de la fête de la musique le jeudi 21 juin 2018 de 19h00 à 21h30 sur la place de la libération à Beausoleil. La Ville de Beausoleil ouvre la scène à des groupes de musiciens, de jeunes talents amateurs locaux afin de leur permettre de présenter un projet musical (30 à 45 mn maxi) en situation professionnelle (mini-concert).

ARTICLE 1 : Conditions de candidature

La scène musicale est ouverte à tous les groupes, tous les chanteurs solistes, de toutes tendances musicales (pop, rock, électro, beatbox, rap, reggae, variété...) composée d'artistes non professionnels et n'ayant pas le statut d'intermittent du spectacle.

L'inscription à cette scène ouverte est gratuite. Tous les frais de déplacement et d'hébergement restent à la charge des candidats. Ces derniers ne recevront aucune rémunération et ne pourront prétendre à aucune indemnité de défraiement.

La formation devra être composée au maximum de 5 personnes (musiciens, chanteurs, danseurs).

Le nombre de groupes pouvant s'inscrire est limité à 15. Toutefois si les groupes inscrits sont plus nombreux, une sélection sur démo s'organisera pour la présélection.

ARTICLE 2 : Organisation de Présélection

Une présélection aura lieu et le jury sera composé de 9 membres issus de la musique, de la jeunesse et de représentants de la commune et jugera les artistes et les groupes sur les critères de sélection suivants :

- ✚ La qualité musicale,
- ✚ L'originalité,
- ✚ La créativité,
- ✚ La présence scénique.

Ce comité d'écoute se réunira sur 2 jours semaine 23 au Théâtre Michel Daner pour une écoute en direct des groupes de 15 min maximum incluant une présentation rapide du groupe et 3 morceaux proposés.

A l'issue de la prestation, le jury attribuera une note sur 20 à chaque groupe ou musicien solo en fonction des critères énoncés ci-dessus.

A l'issue de cette séance d'écoute, le choix s'opérera et 5 groupes recueillant la meilleure note, seront retenus pour animer la fête de la musique de Beausoleil sur un passage de 30 à 45 mn maxi.

L'Ordre de passage de la scène ouverte le jeudi 21 juin 2018, sera indiqué aux groupes par l'organisateur et ne pourra être remis en cause.

ARTICLE 3 : Composition du Jury et Déroulement du vote

Composition du Jury :

- Le Maire de la ville de Beausoleil ;
- 3 Elus de la Mairie de Beausoleil ;
- 3 Membres issus de la musique ;
- 2 Membres issus de la jeunesse ;

Chaque membre du Jury disposera d'une feuille de vote sur laquelle il indiquera :

Son nom et prénom, sa note par critères de sélection, son classement des 4 finalistes, sa signature.

L'addition des votes de chacun de ces membres établira le résultat final du vote du Jury.

En cas d'égalité parfaite, la voix de Monsieur Le Maire sera prépondérante.

Les règles d'attribution des notes sont les suivantes :

- ✚ La qualité musicale – 6 points
- ✚ L'originalité – 4 points
- ✚ La créativité – 5 points
- ✚ La présence scénique – 5 points

ARTICLE 4 : Modalités de participation

Pour s'inscrire, l'artiste ou le représentant légal du groupe devra renseigner les champs obligatoires indiquer sur le formulaire d'inscription, le signer et l'envoyer au plus tard le 21 mai 2018.

Les candidats devront envoyer une démo comportant au minimum 2/3 titres. Attention les paroles des différents morceaux musicaux ne doivent en aucun cas comporter des propos tendancieux, raciaux ou insultants pouvant porter atteinte aux personnes ou pouvant choquer le public. De même, il est interdit sur scène d'ôter ses vêtements.

Les participants mineurs devront obligatoirement joindre l'autorisation parentale, remplie par le tuteur légal. Tout défaut d'autorisation parentale annulera l'inscription et tout dossier arrivé hors délai ne sera pris en compte.

Pour chaque dossier le groupe devra fournir :

- ✚ Le formulaire d'inscription daté et signé,
- ✚ Le règlement dument daté, signé et approuvé,
- ✚ Une démo comportant 3 titres (CD, Numérique, liens myspace, youtube, facebook ou autres),
- ✚ Une présentation succincte du groupe,
- ✚ Une fiche technique et un plan de scène,
- ✚ L'autorisation parentale pour les mineurs,

Clôture des inscriptions : Le lundi 21 mai 2018.

ARTICLE 5 : Conditions d'accueil, Sonorisation, instruments, Eclairages.

Les participants devront fournir et se produire avec leur propre instrument (notamment instruments de musique, ampli, guitares,...).

L'organisateur met à disposition des groupes l'ensemble du matériel de sonorisation et d'éclairage nécessaire au bon déroulement des concerts et s'engage à respecter au mieux la fiche technique fournie par le groupe. Elle met à disposition un régisseur disponible pour sonoriser la prestation.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dégradations, pertes ou vols du matériel des participants. L'assurance de leur matériel sera à la charge des participants.

De même, ces derniers seront responsables de toutes dégradations, vols du matériel fourni lors de la présélection et sur le lieu du concert et devront rembourser intégralement le matériel.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant dont le comportement ne respecte pas le présent règlement, les dispositions légales et réglementaires (consommation de produits illicites, état d'ébriété, violence de toute nature...) et pouvant porter préjudice.

ARTICLE 6 : Informatique et liberté :

Les participants pourront être amenés à être filmés ou photographiés pendant leur prestation. En s'inscrivant à la scène ouverte pour la fête de la musique à Beausoleil, ils s'engagent à accepter et autoriser la Ville de Beausoleil, les services et médias associés, la diffusion de leur image (photographies ou films), prises au cours de la soirée sur tout support dans le but d'assurer la promotion de cette soirée et cela sans contrepartie.

ARTICLE 7 : Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la scène ouverte à tout moment, en cas de force majeure, de mauvaises conditions météorologiques, par manque de participants et pour tout autre circonstance l'obligeant et cela sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

ARTICLE 8 : Calendrier récapitulatif

Clôture des inscriptions : le lundi 21 mai à minuit

Réunion du jury et commission d'écoute en LIVE : semaine 23

Scène ouverte : Jeudi 21 juin 2018 de 19h00 à 22h00

8.1 Date limite pour l'envoi des dossiers

Font foi, toutes les inscriptions qui ont été effectuées dans les délais :

Pour les envois postaux : le cachet de la poste.

Pour les envois par voie électronique, la date et l'heure d'arrivée du courrier électronique sur la messagerie électronique dédiée à l'évènement.

8.2 : Adresses d'envois :

- ✓ Pour les envois du dossier d'inscription :

[Maison de l'initiative et des projets – CCAS de Beausoleil – 1 rue Jules ferry – 06240 Beausoleil](#)

- ✓ Pour les envois par mail :

mip@ccas-beausoleil.fr

8.3 : Confirmation des inscriptions :

Chaque musicien ou groupe inscrit recevra un courrier justifiant de la bonne réception des dossiers et un mail de confirmation de son inscription.

Toutes les inscriptions ne répondant pas strictement aux modalités d'inscription et aux conditions de participation seront écartées et ne seront pas prises en compte.

Les groupe recevront une convocation écrite pour leur passage devant le jury.

Article 9 : Contacts :

Maison de l'initiative et des projets :

32 boulevard de la république – 06240 Beausoleil

Tél : 04.93.97.55.46 Port : 06.29.41.91.93

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)